

DÉlivré le 1^{er} octobre 1895.

vers le 1^{er} octobre 1895.

N° 3111 D'ENREGISTREMENT

Prieur (Pierre, Ballpazar)
Reçus par M^e Dubois, 81^e Rue Sedaine,
a Paris —

246639

BREVET D'INVENTION de 15 ans pour machine
d'écoume perfectionnée.

PIÈCES DÉPOSÉES SUIVANT PROCÈS-VERBAL

du 16 octobre 1895, à l'heure de 15 minutes.

- 1^{er} rapporte
2^{me} description
3^{me} dessin
4^{me} échantillon
5^{me} brouillon
6^{me} procuration

- 1^{er} certificat d'addition pris le
2^{me}.....
3^{me}.....
4^{me}.....
5^{me}.....
6^{me}.....
7^{me}.....
8^{me}.....
9^{me}.....
10^{me}.....
11^{me}.....
12^{me}.....
13^{me}.....
14^{me}.....
15^{me}.....

1^{er} amende payée le 17 octobre 1895.

- 2^{me}.....
3^{me}.....
4^{me}.....
5^{me}.....
6^{me}.....
7^{me}.....
8^{me}.....
9^{me}.....
10^{me}.....
11^{me}.....
12^{me}.....
13^{me}.....
14^{me}.....
15^{me}.....

CESSIONS, TRANSMISSIONS, MUTATIONS, OPPOSITIONS, ETC.

246.639

Office des Brevets
pour la France et l'étranger.

Ferdinand Dolffers
Ingénieur Civil
E.C.P.
81, Boulevard Beaumarchais
Paris

3
Mémoire descriptif
à l'appui d'une demande
d'un
Brevet d'invention
de quinze années
pour

Original

JUILLET 1841
N° 10.125

par Monsieur Pierre Balthazar Prieur,
à Paris, 6 Boulevard du Palais.

représenté par Monsieur F. Dolffers.

Le but de la présente demande d'un brevet
d'invention est de me garantir la propriété
permanente et exclusive d'un nouveau
masque d'escrime perfectionné essentiel-
lement caractérisé par l'emploi d'un
seul morceau de tôle ou de tôleillage
métallique embouti à la forme convenue
pour former le masque complété
par l'emploi d'un seul fil d'acier pour
constituer à la fois l'encastrément du
masque & l'arrest qui sert à le fixer
sur le tête du tireur.

Jusqu'à présent les masques d'escrime
étaient composés de plusieurs pièces ainsi
que le représente la figure 1 des dessins
annexes, savoir, le visage (A) & fronton (B)



12

a les deux oreilles (C), qu'elles auxquelles
on ajoutait encore préalablement une
bavette (D) destinée à protéger la gorge
du tisseur. Les diverses pièces sont formées
chaque d'une toile ou d'un treillage
métallique encadré d'un gros fil; le
ressort (E) constitue par un gros fil d'acier
et rapporté et fixé par un moyen quel-
conque. Malgré la précaution que l'on
prend de recouvrir les joints des diverses
pièces avec des bandes de cuir solidement
cousues, il arrive souvent que les bandes
des fleurets ou épées viennent ^{de la}
contre ces joints, et brisent ^{la} ^{le 2 JUILLET 1891}
la coquille des accès des doigts.

Pour faire à ce inconvenient ^{de la}
c'est un nouveau masque, repris ^{le 3 JUIN 1891}
par la figure 3 des dessins annexes,
masque dont lequel à l'usage, le fronton,
les oreilles et au besoin la bavette ne
font qu'une seule pièce (F). Dans ce
but il prend une pièce de toile ou de
treillage métallique de forme convenable
et par des moyens mécaniques connus, il
l'emboîte à la forme que devra avoir
le masque. Il prend en outre un fil
fil d'acier (G) et lui donne la forme
voulue pour constituer à la fois l'enco-
ûtement du grillage et le ressort servant
à maintenir le masque sur la tête.
Par ce moyen il supprime toutes les
saillies contre lesquelles pourraient
heurter les armes et de même empêche
l'écroulement des pièces épaisses
et les courbures qui défigurent le masque tout en
lui conservant la solidité nécessaire.

Le masque ainsi constitué sera fabriqué
en matériaux quelconques et pourra
varier de forme et de grandeur, &c. &c.

5
muni des garnitures et rembourrage et ba-
bette.

En résumé :

Je revendique comme ma propriété person-
nelle et exclusive un nouveau masque
d'estrine parfaitement, essentiellement
charactérisé :

1^o Par l'emploi d'un seul morceau de toile
ou de treillage métallique emboîté à la
forme convenable, pour constituer le
masque complet, comprenant le visage,
le fronton et les oreilles et au besoin la
bavette;

2^o Par l'emploi d'un seul gros fil d'acier
pour constituer à la fois l'encadrement
du masque ci-dessus et le ressort servant
à assujettir le masque sur la tête du
tisseur.

18

PARIS, le 16 Avril 1895
P.P. de M. J. B. Fricot.

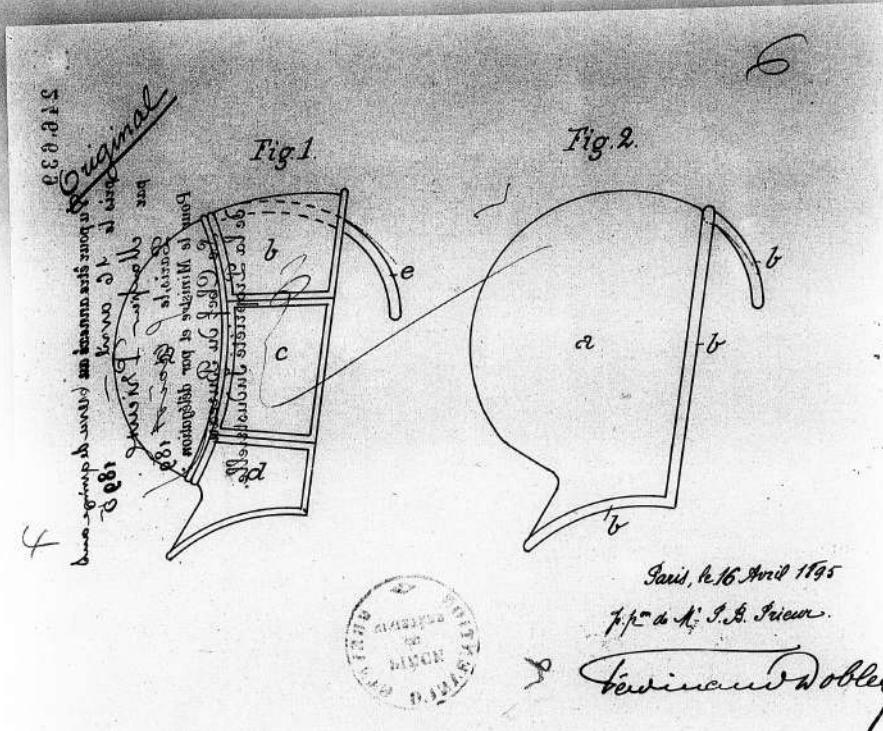
Ferdinand Noblet

Il pour être annexé au brevet de quinzième an
pris le 16 Avril 1895
par Monsieur Priault
Paris, le 16 Avril 1895
Pour le Ministre et par délégation
Le Chef du Bureau
de la Propriété Industrielle.

Monsieur et Madame le
docteur domine et mon
M. de l'Académie des Sciences
signé.



12



246.639

7
Dû pour être annexé au brevet de quinze ans
pris le 16 avril 1895
par Monsieur Prieur
Paris, le 1^{er} octobre 1895
Pour le Ministre et par dérogation
Le Chef du Bureau
de la Propriété Industrielle.

